



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONG

Question écrite n° 17207

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'évolution du partenariat État-ONG dans le cadre des perspectives de réorganisation du ministre des affaires étrangères et européennes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspirent les propositions de Coordination sud, et en particulier celles visant à la consolidation et à la pérennisation des fonds paritaires d'appui au renforcement institutionnel, organisationnel et opérationnel des ONG.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, les relations entre l'État et les ONG font l'objet d'une réflexion - toujours en cours - sur l'évolution du dispositif et, partant, sur les modalités de mise en oeuvre de ce partenariat. Néanmoins, le MAEE confirme qu'il entend renforcer les fonds paritaires d'appui au renforcement des ONG françaises, tels que le F3E (soutenu depuis 1994) et le FRIO (soutenu depuis 2007, date de sa création). Le MAEE, non seulement soutient ces fonds mais les a également fortement encouragés et y participe activement. Ces fonds participent pleinement, selon lui, à la structuration et au renforcement du milieu associatif français qui reste un axe majeur de la politique de soutien du MAEE à l'action non gouvernementale. Le F3E fait l'objet d'une évaluation rétrospective qui devra souligner la plus-value réelle de cette structure, plus-value dont la DGCID est d'ores et déjà convaincue, et les perspectives d'évolution de la structure par rapport à l'évolution du milieu associatif et des nouveaux enjeux. Le FRIO, plus récent, se trouve dans une phase expérimentale, phase qui permettra d'en asseoir les contours et d'en perfectionner les modalités de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17207

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1306

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6348